

Arrêté réglementaire

N° 2026-123

Objet : Désignation des examinateurs spécialisés pour les épreuves pratiques de certaines options relevant des spécialités « Espaces naturels, espaces verts » et « Environnement, hygiène » de l'examen professionnel, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique principal de 2^e classe, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié,

Vu l'arrêté n°2025-96 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 16 avril 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2026,

Vu l'arrêté n°2025-97 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 16 avril 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade

d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-04 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 5 janvier 2026 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté n°2026-06 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 7 janvier 2026 portant la désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-07 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 7 janvier 2026 portant la désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-08 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 7 janvier 2026 portant désignation des correcteurs du concours externe, du concours interne, du troisième concours et de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2026,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant que des examinateurs spécialisés doivent être désignés pour les épreuves pratiques,

Arrêté :

Article 1 : La liste des examinateurs spécialisés chargés des épreuves pratiques de certaines options des spécialités « Espaces naturels, espaces verts » et « Environnement, hygiène » est arrêtée comme suit :

Dans la spécialité « Espaces naturels, espaces verts » :

- Option « Employé polyvalent des espaces verts »

AILLOUD Jean-Noël
 ARNAUD Julien
 BOYER Baptiste
 DEBIZE Quentin

FOUILLEUX Michel
 GOYET Thierry
 JAILLON Thibault
 TILLET Stéphanie

- Option « Production de plantes »

COINDARD Agnès
 FAUVET-MESSAT Pauline

Dans la spécialité « Environnement, hygiène » :

- Option « Entretien des piscines »

BARNIER Alexandre
 FRANCOMME Bruno
 GIRARD Bruno

MANTIONE Grégory
 MATHIEU Nicolas
 SCHOB William

- Option « Propreté urbaine, collecte des déchets »

EYMARD Christine
 MEBARKI Brahim
 OKBA Abdelaziz

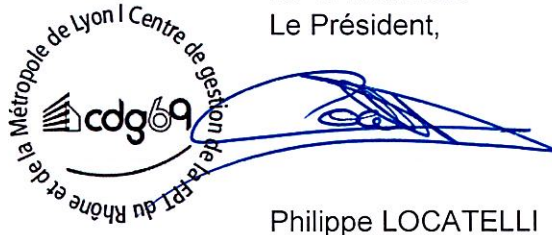
QUEFELEC Sophie
 RINGUIN-PIRECHY Charles Jean-Hugues
 VERMOT Ludovic

Article 2 : La liste des examinateurs suppléants pour les différentes spécialités et options citées ci-dessus est désignée comme suit :

BACHA Farhate
 BAYET Cyril
 CONSTANT Olivier
 CROZIER Edeline
 DÉJEANT Aurélie
 DOSIO Bernard
 DUBREUIL Quentin
 FIORDALISI Céline
 GAY-MONTCHAMP Eugénie
 JOURNET Laurent
 LORIN Raphaël
 MAKHLOUFI Chalabia
 MERLINC Elodie
 MEYER Jean-Luc
 PAREDES Laurent
 PEREZ Yvon
 ROJAT Michel
 RUET Laurette
 THEAS Daphné
 VERNAY Boris

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 19 mai 2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.